

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 194-71-2023-Vr-524
amendant le règlement de zonage numéro 194-2011
afin d'interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale
dans la zone Vr-524

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

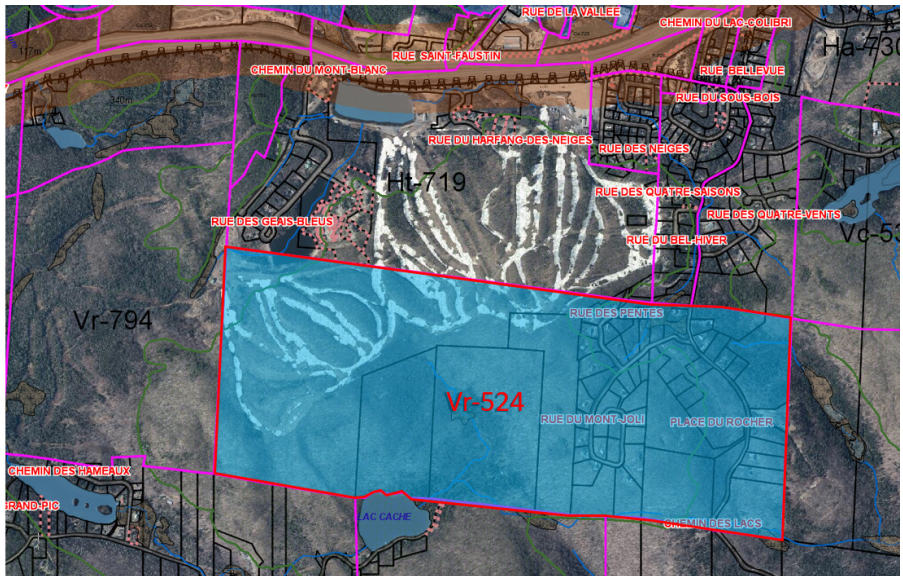
1. Lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement précité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 octobre 2023 à 19h30** à la salle du conseil municipal située au 100 Place de la Mairie à Mont-Blanc.

2. L'objet de cette consultation porte sur les modifications réglementaires suivantes :

Interdire dans la zone Vr-524 l'hébergement touristique dans un établissement de résidence principale.

La zone concernée est située du côté sud de la station de ski mont Blanc et est montrée en bleu sur le croquis ci-après.



4. Le projet de règlement 194-71-2023-Vr-524 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, à la suite du présent avis, dans la page www.mont-blanc.quebec/avis-publics/

Donné à Mont-Blanc, ce 14 septembre 2023.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe